

Le Maire de la commune de CALONNE-RICOUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de la Société COLAS Artois domiciliée au 55 Parc d'activité la Galance à Noyelles sous Lens, en date du 22 décembre 2022,

Considérant qu'en raison des travaux de réfection de cunettes, il convient de prendre des mesures particulières, en ce qui concerne la sécurité routière, afin d'en assurer le bon déroulement et de prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation de tout véhicule sera restreinte au niveau de la place René Lannoy, ainsi qu'aux numéros 2 et 16 de la rue du Moulin à compter du 12 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, afin de permettre le bon déroulement des travaux susmentionnés et prévenir les accidents.

ARTICLE 2 – Cette restriction consistera en :

- Une limitation de vitesse à 30 km/h,
- Une interdiction de dépasser et de stationner à l'endroit des travaux
- Un basculement de circulation sur la chaussée opposée
- Un empiètement sur la chaussée

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire sera mise en place par la société concernée et à ses frais, pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 – A la fin des travaux, tous les matériaux devront être enlevés afin de dégager la voie publique et les trottoirs, qui seront remis en état à l'identique. Les frais qui en résulteront seront à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 5 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 6 – Monsieur le Maire de la commune de CALONNE-RICOUART,

Monsieur le Directeur Général des Services,

La Police Municipale,

Monsieur le Commandant de Police de Marles-les-Mines,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En mairie, le 03 janvier 2023
Ludovic IDZIAK

Maire,
Conseiller Départemental,

Ampliation à :

Monsieur le Chef du Centre de Secours de Auchel

Monsieur le médecin chef du SAMU de Béthune